Décision 21-DCC-35 du 03 mars 2021

relative à la prise de contrôle exclusif de la société Cosmeurop par le groupe Superga Invest.

Posted on: 03 mars 2021 | Secteurs :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Superga Invest.
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Oui
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	société Cosmeurop

Lire

Le tete intégral
131.16 Ko

communiqué de presse